

David Wagner

Député

Luxembourg, le 1er février 2024

## **Concerne: Question parlementaire relative aux personnes DPI sans logement**

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je voudrais poser la question parlementaire suivante à Monsieur le ministre de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil.

Suite à une décision de Monsieur le ministre de l'Immigration et de l'Asile du 23 octobre 2023, les hommes célibataires, cherchant protection au Luxembourg dans le cadre du système Dublin, ne sont plus accueillis automatiquement dans les centres de primo-accueil. La raison indiquée est la saturation des centres de primo-accueil, ainsi que des autres structures d'hébergement pour les demandeurs de protection internationale (DPI). Un certain nombre des personnes concernées passent depuis lors la nuit à la « Wanteraktioun », d'autres se voient forcés de camper en plein air.

Selon mes informations, tous les soirs à partir de 17 heures les hommes célibataires cherchant protection au Luxembourg et qui ne sont pas encore logés doivent se rendre à l'ONA pour y consulter la liste indiquant les numéros de référence des demandes de protection internationale pour qui un lit est désormais disponible soit à la Structure d'hébergement d'urgence Kirchberg (SHUK), soit dans un autre lieu d'hébergement pour demandeurs de protection internationale. Cette liste figure sur une affiche collée à la porte du 12-14 avenue Emile Reuter à Luxembourg. Le critère d'attribution des lits serait le degré de vulnérabilité des personnes DPI isolées.

La plupart des jeunes gens concernés par cette situation et que les associations de défense du droit d'asile rencontrent sont concernés par un transfert vers l'Italie, où ils étaient contraints de laisser leurs empreintes digitales à l'entrée sur le territoire européen. Or il s'avère que depuis le début de l'année 2023, l'Italie n'accepte plus le transfert de ces personnes en quête d'asile. Ainsi, certains se rendent chaque jour à la porte de l'ONA depuis le mois d'octobre sans voir leur numéro de référence y figurer.

Considérant ce qui précède, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le ministre :

1. Qui décide de l'attribution d'un logement aux hommes seuls considérés « Dublinés » cherchant protection au Luxembourg ? Selon quels critères ? Comment leur degré de vulnérabilité est-il évalué et selon quelle procédure ?
2. Est-ce que le degré de vulnérabilité constaté est communiqué aux intéressés? Si oui, sous quelle forme ?
3. Quelles mesures d'accompagnement et de prise en charge existent pour ces personnes DPI sans accès à un logement ?

4. Quelle est la durée d'attente maximale que vous considérez comme raisonnable pour l'attribution d'un logement pour les personnes concernées ?

5. Êtes-vous d'accord pour dire que cette situation, qui fait des demandeurs de protection internationale des sans-abris, est insoutenable et doit être résorbée au plus vite ?

6. Quelles sont les mesures concrètes que le gouvernement entend prendre dans l'immédiat pour que cette situation ne perdure pas ?

Avec mes salutations respectueuses,

David Wagner

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'DW', written over a faint, light-colored circular stamp or watermark.

Député